

OBJET : OFFRE DE SERVICES – FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE BILLETTERIE INFORMATIQUE ET DE GESTION DES PUBLICS « SIRIUS » POUR LE CENTRE CULTUREL (C2) DE LA VILLE DE TORCY

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de septembre ;
Nous, Dominique JOUANNE, Maire de TORCY ;
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal N° D/2026-017 en date du 07 avril 2026 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, articles L2123-1, L2123-4 et R2123-1 1 ;
Vu le Budget Principal 2026 ;
Vu les propositions de contrats émises par l'entreprise FORUM SIRIUS, devis joints en annexe ;
Considérant la nécessité pour la ville de TORCY de mettre en place un logiciel de billetterie informatique et de gestion des publics pour le Centre Culturel de Torcy (C2) ;
Considérant que ce logiciel constitue un outil puissant et convivial pour la vente en présentiel et en ligne des billets d'entrée au C2. Ces billets d'entrées seront générés automatiquement (imprimante thermique) suite à leur commande ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1. : DE SOUSCRIRE à la solution de billetterie informatique en ligne proposée par l'entreprise FORUM SIRIUS – 20 Quater Rue Schnapper – 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE, selon les conditions suivantes :

	Prix HT	Prix TTC
Vente licence de billetterie, de consultation et du module de vente en ligne	1.500,00€	1.800,00€
Formation des utilisateurs (1 jour ½ sur site)	1.530,00€	1.836,00€
Vente d'une imprimante à billets thermique	650,00€	780,00€
Vente d'une douchette pour contrôle des entrées	980,00€	1.176,00€
Vente de 5.000 fonds de billets	340,00€	408,00€
Redevance maintenance, assistance à l'utilisation et hébergement de la solution – 1 année	2.500,00€	3.000,00€
TOTAL	7.500,00€	9.000,00€

ARTICLE 2. : D'INSCRIRE les dépenses correspondantes au Budget Principal 2026.

ARTICLE 3. : DE SIGNER les contrats en ces termes.

ARTICLE 4. : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 22 SEP. 2026
et publié, affiché ou
notifié le 22 SEP. 2026



Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Dominique JOUANNE